

**COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2017**

La séance est ouverte à 18h30

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2017

- M. JEAN-BAPTISTE MARTINOT EST DÉSIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2017**

2. PREND ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DEPUIS LE 20 FÉVRIER 2017

3. ADMINISTRATION GENERALE

- MODIFICATION DU NOM DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

VU le CGCT,

VU l'avis unanimement favorable du Bureau communautaire du 27 février 2017,

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE DE MODIFIER le nom de la Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise en Communauté de communes Val Vanoise;
- AFFIRME sa volonté d'acter par ce changement de nom une véritable vision d'avenir du territoire et des services publics intercommunaux;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à procéder à toutes les modalités nécessaires pour acter cette évolution.

- RECOMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DÉSIGNE les nouveaux membres des commissions intercommunales.

4. FINANCES

❑ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 “BUDGET PRINCIPAL”

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité:

- APPROUVE le compte administratif 2016 du budget principal

❑ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 “BUDGET PRINCIPAL”

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité:

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget principal

A

❑ AFFECTATION DU RÉSULTAT SUITE À LA CLÔTURE DE L’EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016 “BUDGET PRINCIPAL”

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité:

- APPROUVE l’affectation du résultat suite à la clôture de l’exercice budgétaire 2016 “budget principal”

❑ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 “BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE”

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité:

- APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe transport scolaire

❑ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 “BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE”

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget annexe du transport scolaire.

**❑ AFFECTATION DU RÉSULTAT SUITE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016
"BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE"**

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE l'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2016 "budget annexe transport scolaire"

❑ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 "BUDGET ANNEXE SPANC"

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC

❑ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 "BUDGET ANNEXE SPANC"

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget annexe du SPANC.

**❑ AFFECTATION DU RÉSULTAT SUITE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016 "BUDGET
ANNEXE SPANC"**

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE l'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2016 "budget annexe du SPANC"

❑ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 "BUDGET PRINCIPAL"

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- ADOPTE le Budget Primitif 2017 "Budget principal" de la Communauté de communes par chapitre, arrêté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	13 966 314,00 €	13 966 314,00 €
INVESTISSEMENT	7 991 588,49 €	7 991 588,49 €
ENSEMBLE	21 957 902,49 €	21 957 902,49 €

❑ **BUDGET PRIMITIF 2017 "BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE"**

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- ADOPTE le Budget Primitif 2017 "Budget annexe transport scolaire" de la Communauté de communes par chapitre, arrêté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	1 408 265,00 €	1 408 265,00 €

❑ **BUDGET PRIMITIF 2017 "BUDGET ANNEXE SPANC"**

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- ADOPTE le Budget Primitif 2017 "Budget annexe du SPANC" de la Communauté de communes par chapitre, arrêté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	6 000,00 €	6 000,00 €

❑ **BUDGET PRIMITIF 2017 "BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY-EN-VANOISE"**

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- ADOPTE le Budget Primitif 2017 "Budget annexe de la ZAE de Champagny" de la Communauté de communes par chapitre, arrêté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	258 757,97 €	258 757,97 €
INVESTISSEMENT	300 000,00 €	255 757,96 €
ENSEMBLE	558 757,97 €	514 515,93 €

❑ **BUDGET PRIMITIF 2017 "BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL"**

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- ADOPTE le Budget Primitif 2017 "Budget annexe de la ZAE de Bozel" de la Communauté de communes par chapitre, arrêté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	1000,00 €	1000,00 €
INVESTISSEMENT	1000,00 €	1000,00 €
ENSEMBLE	2000,00 €	2000,00 €

❑ **TAUX FISCALITÉ ADDITIONNELLE 2017**

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE d'augmenter les taux de fiscalité additionnelle pour l'année 2017 comme suit:

Choix des TAUX 2017

Taxe	Taux	Bases provisoires	Résultat attendu
TH	2,40%	68 274 000	1 638 576
TFB	3,00%	62 000 000	1 860 000
TFNB	23,85%	141 200	33 508
CFE	4,96%	27 491 000	1 363 554
Total			4 895 637

Taux 2016	Evolution taux
2,10%	14,29%
2,62%	14,50%
20,87%	14,28%
4,34%	14,29%

14,34%

Inscrit au budget **4 900 000**

- DIT que ce produit est prévu et inscrit au Chapitre 73 article 73111 du Budget primitif 2016.
- CHARGE le Président de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux et de porter ces taux à la connaissance de la population.

❑ TAUX TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2017

Ceci exposé,

VU l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 1379-0 *bis* du Code Général des Impôts;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2017 ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE la stabilité du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017 à 11,57%
- DIT que ce produit est prévu et inscrit au Chapitre 73 article 73111 du Budget primitif "Budget principal" pour 2017;
- CHARGE le Président de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux et de porter ces taux à la connaissance de la population.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

❑ AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ N° 2017/AMETERRI/01 RELATIF À L'ENTRETIEN DES SENTIERS, DES COURS D'EAU ET LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Ceci exposé,

VU le rapport d'analyse des offres;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offre a été régulièrement convoquée en date du 20 mars 2017 à 17h30;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- AUTORISE le Président à signer le marché 2017/AMETERRI/01 relatif à l'entretien des sentiers, des cours d'eau et lutte contre les espèces invasives avec:
 - Lot 1: ONF pour un montant de 112 801,80 € HT
 - Lot 2: ONF pour un montant de 43 408,00 € HT
 - Lot 3: ONF pour un montant de 19 206,00 € HT

❑ LANCEMENT DE LA MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE BOZEL

Le Conseil Communautaire prend acte du lancement de cette modification.

6. TRANSPORT SCOLAIRE

❑ BILAN CONTRADICTOIRE DES RECETTES ENCAISSÉES ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE SECOND NIVEAU (AO2) RELATIF AU TRANSPORT SCOLAIRE - FINALISATION DES FRAIS DE GESTION

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE le bilan des recettes, les frais de gestion et les frais bancaires pour l'année 2016-2017 et les reversements correspondants
- FAIT SIENNE des recettes à venir (hormis les tickets unitaires) et des relances des familles pour les sommes impayées
- MANDATE le Président, ou son représentant, pour la signature de toute pièce nécessaire à ce dossier.

7. TRANSPORT A LA DEMANDE

❑ AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA GESTION D'UNE LIGNE D'INTÉRÊT LOCAL POUR L'ANNÉE 2014

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 modifiant la clef de répartition financière de la convention de partenariat "Gestion d'une ligne d'intérêt local pour l'année 2014"

La séance est clôturée à 20h27

* *

*